

La bientraitance constitue une valeur fondamentale soumise à une évaluation permanente, globalisante en vue d'une amélioration continue de la qualité de prise en charge. Elle s'inscrit dans la qualité de service, la permanence de notre engagement et représente l'un des principes fondateurs de la clinique Juge

1. Engager notre **bienveillance** auprès du patient tout au long de son séjour.
2. Respecter et promouvoir les **droits**, les **devoirs** et les **libertés** reconnus aux patients.
3. Offrir aux patients une **prise en charge adaptée** à leur situation.
4. Agir contre la **douleur** aiguë et/ou chronique, physique et/ou morale.
5. S'inscrire dans une **démarche d'amélioration continue** des pratiques professionnelles.
6. Garantir aux patients la **compétence professionnelle** de notre personnel.
7. Mener une politique dynamique de **sécurité sanitaire**.
8. Organiser la **continuité des soins**.